

ORGANISATION ET CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

La Licence offre différents parcours :

- Un parcours type principal, « **Cinéma et audiovisuel - Mineure interne** », composé de la **Majeure** (110 ECTS), de la **Mineure interne approfondie « Théorie et Pratique du cinéma et de l'audiovisuel »** (24 ECTS), de **Compétences transdisciplinaires et transversales** (22 ECTS) et du **Projet personnel et professionnel** (24 ECTS).
- Un parcours type secondaire composé de la **Majeure** (110 ECTS) et d'une **Mineure externe** au choix parmi les propositions suivantes (24 ECTS), de **Compétences transversales** (22 ECTS) et du **Projet personnel et professionnel** (24 ECTS) :
 1. **Mineure externe « Disciplines connexes »** (24 ECTS) : à choisir parmi les mineures proposées par les autres formations, Musique, Théâtre, Arts plastiques, Philosophie dès la Licence 1, Arts et technologies de l'image, Photographie, Danse à partir de la Licence 3.
 2. **Mineure externe « Disciplines annexes »** (24 ECTS) : à choisir dans les champs disciplinaires autres que ceux mentionnés ci-dessus.
 3. **Mineure « Libre »** (24 ECTS) : à suivre dans un établissement autre que l'Université Paris 8, après accord de l'équipe pédagogique.

Parcours type principal « Cinéma et audiovisuel - Mineure interne » 1^{ère} année de licence (L1)

	Intitulé UE	Intitulé EC	ECTS
MAJEURE	UE 1 - Initiation théorique et méthodologique	1A - Analyse 1 (méthodologie disciplinaire)	6
		1B - Histoire 1	7
		1C - Esthétique 1	7
	UE 2 - Initiation au droit, à l'économie et aux métiers cinématographiques	2A - Droit et économie 1	9
		2B - Initiation technique	9
	DECOUVERTE	UE 3 - Pratiques et savoirs transdisciplinaires 1	3A - Approches des œuvres 1 (EC transdisciplinaire mutualisé)
3B - Ouverture à la réorientation : Théorie des pratiques 1 (EC construction de parcours 1)			3
UE 4 - Pratiques et savoirs transdisciplinaires 2		4A - Approches des œuvres 2 (EC découverte dans ou hors domaine mais hors discipline)	3
		4B - Ouverture à la mineure : Scénario 1 (EC construction de parcours 2)	3
TRANSVERSALITES	UE 5 - Compétences transversales 1	5A - Outils pour le travail de recherche et de création en université : Méthodologie 1	3
		5B - Informatique	1
	UE 6 - Compétences transversales 2	6A - Langue	3
		6B - EC libre (peut être pris dans la discipline)	3

2^{ème} année de licence (L2)

	Intitulé UE	Intitulé EC	ECTS
MAJEURE	UE 7 - Approfondissement théorique et méthodologique	7A - Analyse 2	6
		7B - Histoire 2	6
		7C - Esthétique 2	6
	UE 8 - Fondamentaux droit, économie et théorie du cinéma	8A - Droit et économie 2	9
		8B - Théorie du cinéma	9
MINEURE INTERNE	UE 9 - Pratiques artistiques 1	9A - Scénario 2 : exercice d'écriture	3
		9B - Exercice de réalisation 1	3
	UE 10 - Pratiques artistiques 2	10A - Théorie des pratiques 2	3
		10B - Exercice de réalisation 2	3
PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	UE 11 - Projet personnel et professionnel 1	11A - Formation préprofessionnelle : Acquisitions Techniques Spécialisées	4
		11B - Langue	2
	UE 12 - Projet personnel et professionnel 2	12A - Expériences préprofessionnelles : Accompagnement méthodologique du projet tutoré, Méthodologie 2	4
		12B - EC libre	2

3^{ème} année de licence (L3)

	Intitulé UE	Intitulé EC	ECTS
MAJEURE	UE 13 - Perfectionnement théorique : analyse et esthétique du cinéma	13A - Analyse 3	9
		13B - Esthétique 3	9
	UE 14 - Perfectionnement droit, économie et histoire du cinéma	14A - Histoire 3	9
		14B - Droit et économie 3	9
MINEURE INTERNE	UE 15 - Ateliers de création	15A - Atelier de réalisation 1	3
		15B - Scénario 3 : du scénario au film	3
	UE 16 - Perfectionnement technique et atelier de réalisation	16A - Atelier de réalisation 2 ou stage optionnel	3
		16B - Acquisitions Techniques Professionnelles	3
PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	UE 17 - Initiation à la recherche	17A - Méthodologie 3	3
		17B - Projet de recherche en études cinématographiques	3
	UE 18 - Projet personnel et professionnel 3	18A - Stage pré-professionnalisant obligatoire (105h)	2
		18B - EC libre	2
		18C - Langue	2

Le stage pré-professionnalisant obligatoire (105 heures minimum) doit être effectué dans des entreprises ou structures liées au cinéma et à l'audiovisuel ; il est suivi d'un **rapport de stage** tutoré par un enseignant-chercheur. La possibilité est offerte de réaliser un second stage (105 heures minimum) en lieu et place d'un atelier de réalisation en Licence 3.

Le projet tutoré obligatoire (98h) prend la forme d'un **projet de recherche en études cinématographiques**. Ce travail est accompagné par l'enseignant de méthodologie L3.

Les ateliers de réalisation en L3 (78 heures) sont tutorés par des enseignants-chercheurs praticiens (scénaristes, cinéastes, monteurs), ou des intervenants professionnels chargés de cours pour toute la durée de l'écriture, de la réalisation et du montage du film.